

à cette date 7,084 succursales au Canada, y compris 149 bureaux de filiales d'établissements bancaires étrangers.

Parmi les banques étrangères exploitant des filiales au Canada, 41 avaient leurs bureaux principaux à Toronto, en mars 1984. Ce chiffre comprenait 15 banques des États-Unis, six du Royaume-Uni, cinq du Japon, trois de la Suisse et trois d'Israël, deux de l'Italie et deux de la République fédérale d'Allemagne, une de la France, une de l'Espagne, une de Taiwan et une de Singapour.

A la même époque, il existait à Montréal des bureaux principaux de banques de la France, des États-Unis, de la Grèce et du Luxembourg. A Vancouver, il y avait des bureaux principaux de banques de Hong Kong, du Japon, des États-Unis et de la Corée. Le bureau principal d'une filiale de banque américaine se trouvait à Calgary.

En général, les banques canadiennes acceptent divers genres de dépôts du public, y compris des comptes payables à vue, des dépôts exigibles sur préavis et comportant ou non la faculté de tirer des chèques, ainsi que des dépôts à terme fixe. En outre, elles détiennent des portefeuilles de valeurs mobilières et accordent des prêts sous diverses conditions à des fins commerciales, industrielles, agricoles et de financement de ventes à tempérament. Aux termes de la version actuelle de la Loi sur les banques, ces dernières peuvent également pratiquer certains genres de crédit-bail et d'affacturage par l'entremise de leurs succursales. De plus, les banques s'occupent en général d'opérations de change; elles reçoivent et versent des agios et louent des coffrets de sûreté.

Les tableaux 18.8 - 18.11 fournissent la statistique financière récente des banques à charte; par ailleurs, le lecteur trouvera dans la *Revue de la Banque du Canada* les données pertinentes de fins de mois.

Même s'il s'est produit une forte augmentation du nombre de banques à charte depuis décembre 1980, on a par contre noté une diminution du nombre de leurs succursales. En guise de récapitulation chronologique des chiffres à cet égard, le tableau 18.12 indique le nombre de succursales de banques à charte installées dans chaque province, pour des périodes se situant entre 1930 et 1982. D'autre part, le nombre de succursales des diverses banques à charte canadiennes et celui des filiales de banques étrangères sont indiqués au tableau 18.13, par province, en date du 31 mars 1984. Il convient de mentionner également que les banques canadiennes exploitent environ 290 bureaux dans plus de 50 pays étrangers, ce qui facilite les échanges commerciaux et permet d'effectuer des transactions internationales.

Paiement des chèques. La valeur des chèques réglés dans les 50 centres canadiens de compensation en 1983 a atteint un sommet de \$8,628 milliards, en hausse de 18.2% sur la valeur de \$7,302 milliards notée en 1982. Il y a eu accroissement à cet égard dans chacune des cinq régions géographiques du pays: dans les provinces de l'Atlantique, la hausse a été de 10.3%; au Québec, de 5.0%; en Ontario, de 25.4%; dans les provinces des Prairies, de 1.4%; et en

Colombie-Britannique, de 7.3%. Par rapport à 1982, la valeur des chèques réglés dans les deux principaux centres de compensation a aussi atteint de nouveaux records d'augmentation, soit 26.1% à Toronto et 4.8% à Montréal.

18.1.5 Banque fédérale de développement

La Banque fédérale de développement a été établie par une loi du Parlement en 1974, comme société fédérale de la Couronne pour succéder à la Banque de développement industriel. Aux termes de la loi en question, mise en vigueur au mois d'octobre 1975, cette banque contribue à la création et à l'expansion d'entreprises commerciales au Canada en leur fournissant des services financiers et de gestion. Elle a pour rôle de compléter les services de même nature offerts par d'autres sources et d'accorder une attention particulière aux besoins des petites entreprises.

Elle procure de l'aide financière sous diverses formes à presque tous les genres d'entreprises nouvelles ou existantes qui ne peuvent se procurer ailleurs et à des conditions raisonnables tous les fonds nécessaires à leur financement. Pour être admissible au soutien financier de la Banque fédérale de développement, une entreprise doit avoir obtenu d'autres sources un investissement qui permet de considérer comme durable la participation de ces sources, et présenter des perspectives raisonnables de réussite.

Le service de consultation de la Banque a pour objet d'aider, au besoin, les petites entreprises à améliorer leurs méthodes de gestion. Ce service, qui complète ceux fournis par le secteur privé, fait appel à l'expérience de personnes d'affaires retraitées.

Afin d'accroître la compétence des gestionnaires des petites entreprises, la Banque organise des colloques dans diverses localités de faible taille réparties à travers le Canada. Elle publie des brochures sur différents aspects de la gestion des petites entreprises et fournit des renseignements sur les programmes d'aide que le gouvernement fédéral et d'autres organismes offrent à ces dernières.

La Banque a son siège social à Montréal et compte cinq bureaux régionaux, 95 succursales et cinq bureaux secondaires dans l'ensemble du Canada. Environ 98% des prêts qu'elle consent sont approuvés par ses succursales ou ses bureaux régionaux.

18.1.6 Autres institutions bancaires

Outre les services d'épargne des banques à charte et des compagnies de fiducie et de prêts, il existe des institutions financières provinciales en Ontario et en Alberta, ainsi que la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal au Québec, qui est régie par une loi fédérale et qui rend compte chaque mois de ses activités au ministre des Finances. La Caisse d'épargne de la province d'Ontario, en exploitation depuis 1922, possède des succursales dans toute la province. De leur côté, les succursales du Trésor de la province d'Alberta, établies en 1938, fournissent à leur clientèle tous les services bancaires habituels et